

## Assurance

- Responsabilité civile Prestataire de service

SAS MON SUPER VOISIN  
7 RUE DE LA PARFUMERIE  
92600 ASNIERES SUR SEINE FR

## Votre agent général

### **M FREMONT OLIVIER**

8 PLACE DE L EGLISE  
27580BOURTH

**Tel : 02 32 32 63 81**

Fax : 02 32 60 27 93

E-Mail : [AGENCE.FREMONT@AXA.FR](mailto:AGENCE.FREMONT@AXA.FR)

Ce contrat est conclu entre :

**AXA France IARD SA** représenté par M FREMONT OLIVIER,  
et **SAS MON SUPER VOISIN**.

Ce contrat prend effet le **15/02/2017**.

Il s'agit **d'une AFFAIRE NOUVELLE**.

---

### **Adresse du souscripteur :**

7 RUE DE LA PARFUMERIE  
92600 ASNIERES SUR SEINE FR

### **AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 €

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opération d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI \_ sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

## Préambule

---

Le présent Contrat d'assurance pour compte est conclu, conformément aux dispositifs de l'article L. 112-1 du Code des Assurances, entre AXA France et SAS MON SUPER VOISIN pour le compte des personnes désignées (ci-après « les Assurés »).

Il est constitué des présentes conditions et de ses annexes qui en font partie intégrante.

Il est régi par le droit français et notamment le Code des Assurances.

A l'égard des Assurés qui adhèrent au présent Contrat d'assurance les garanties d'assurance sont constituées par la Notice d'information visée en annexe .

## Assurés

---

On entend par **assuré** :

par dérogation aux conditions générales, le souscripteur n'est pas considéré comme assuré. On entend par assuré : **LES PARTICULIERS OU AUTO-ENTREPRENEURS DIT LES « SUPERS VOISINS » , DANS LE SEUL CADRE DES MISSIONS REALISEES PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME MON SUPER VOISIN.**

**Est considéré comme assuré, le prestataire, et/ou ses salariés, qui disposent d'un statut juridique cité ci-dessous :**

- **personne physique individuelle**
- **personne physique artisan**
- **Micro-entrepreneur**
- **Indépendant**
- **Freelance**

**ou dont l'assurance n'est pas obligatoire.**

Lorsque plusieurs personnes ont la qualité d'**assuré** et sont juridiquement distinctes, elles sont considérées comme **tiers** entre elles pour les **dommages** Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs, à l'exclusion des **dommages** Immatériels Non Consécutifs relevant de la Responsabilité Civile telle que définie ci-après.

## Activités garanties

---

Le présent contrat garantit l'exercice de ou des activité(s) suivante(s) :

Missions réalisées dans le cadre de la plateforme MON SUPER VOISIN de type Marketplace, permettant la mise en relation de particuliers/autoentrepreneurs avec d'autres particuliers

**Activités exercées : L'un ou plusieurs des services d'entraide dont la liste figure en annexe 1 des présentes étant entendu que ladite liste est susceptible d'évoluer. En pareil cas, le souscripteur s'engage à en informer l'assureur par écrit.** Les services désignent les activités

destinées à répondre aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne. Ces activités recouvrent 11 catégories :

- Bricolage, mécanique et jardinage,
- Tâches domestiques ;
- Déménagement et transport ;
- Garde d'enfants ;
- Aide à la personne ;
- Enseignement / linguistique ;
- Cours / coaching ;
- Animaux ;
- Evènementiel ;
- Mode et beauté ;
- Numérique, digitale et photo-vidéo
- Conseils et rédaction

### **A l'exclusion :**

- **de toute activité soumise à obligation d'assurance ou relevant d'une profession réglementée (exceptée la pratique du droit accessoire lorsqu'elle est exercée dans les conditions précisées à l'article 54-1 de la loi 71-1130 du 31/12/1971)**
- **de toute activité dans les domaines financiers, politique, pharmaceutique, médical, ingénierie industrielle ou construction, aéronautique, spatial, nucléaire, armement**
- **de toute activité de conseil en sécurité/prévention des biens et des personnes y compris coordonnateur de chantiers « sécurité santé » (SPS)**
- **de toute activité de conseil et audit financier, conseil en communication financière, conseil en gestion de patrimoine, en matière de placement ou d'investissement et de façon générale en ingénierie financière,**
- **de toute activité de construction/ rénovation de bâtiment relevant de l'assurance obligatoire (Art 1792 à 1792-6 du code civil)**

---

## Déclarations

Le souscripteur déclare que l'assuré :

**formalise par le biais de la plateforme MON SUPER VOISIN la nature et les modalités techniques de la prestation ;**

**chaque utilisateur de la plateforme MON SUPER VOISIN accepte une charte de bonne conduite, les conditions générales d'utilisation et une charte de modération ;**

**n'exerce pas d'activités médicales ou paramédicales ;**

**ne réalise pas de travaux relevant de l'assurance décennale.**

---

## Extensions de garantie

### Dommages aux biens confiés

Par dérogation à l'article 4.25 des conditions générales, sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages matériels – ainsi que les dommages immatériels qui en sont la conséquence- causés aux biens mobiliers qui font l'objet de la prestation de l'assuré, qu'ils soient ou non des biens confiés au sens de la définition figurant aux conditions générales ainsi que les biens empruntés pour sa réalisation

**La garantie est étendue en cas de vol, perte ou disparition des clefs confiées à l'assuré, à ses préposés ou à ses sous-traitants par ses clients dans le cadre du contrat de prestation aux frais strictement nécessaires à la réfection des clefs, canons et serrures.**

**SANS PREJUDICE DES EXCLUSIONS PREVUES PAR AILLEURS, DEMEURENT EXCLUS DE LA GARANTIE :**

- ⇒ **les dommages subis par les biens que l'assuré détient en vertu d'un contrat de dépôt rémunéré ou qui lui sont remis en vue de la vente ou de la location ;**
- ⇒ **les dommages subis par les biens loués ou prêtés à titre onéreux à l'assuré ou qu'il détient en vertu d'un contrat de crédit-bail ou de location-vente ;**
- ⇒ **les dommages causés en cours de transport.** Toutefois, si l'assuré n'est pas un transporteur professionnel, la garantie lui est acquise lorsqu'il effectue lui-même un transport accessoirement aux activités définies au contrat ;

- ⇒ **les dommages subis par les espèces, les biens et objets de valeurs tels que titres, bijoux, pierreries, perles fines, objets en métaux précieux, pierres dures, statues, tableaux, collections, objets relevant du marché de l'art, fourrures ;**
- ⇒ **Les objets essentiellement fragiles tels que verreries, porcelaines, terres cuites, plâtres, statues, céramiques, faïences, miroirs ;**
- ⇒ **Les objets en mauvais état au moment du sinistre ;**
- ⇒ **le vol, la perte ou la disparition totale ou partielle des biens confiés.** Toutefois, demeure garanti le vol de biens mobiliers dans l'enceinte des établissements objets du contrat de prestation causé par :
  - les préposés de l'assuré au cours ou à l'occasion de leurs fonctions,
  - des tiers lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée par suite d'une négligence imputable à lui-même ou à ses préposés.

**ainsi que les dommages immatériels qui en sont la conséquence.**

Cette garantie est accordée à concurrence du montant indiqué dans le tableau « Montant des garanties et des franchises » des présentes conditions particulières.

### Montant des garanties et des franchises

**(Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties, ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales 460653 jointes)**

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	<b>9.000.000 €</b> par année d'assurance	<b>350€ sur tout dommage autre que corporel</b>
<b>Dont :</b> • <b>Dommages corporels</b>	<b>9.000.000 €</b> par année d'assurance	
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1.200.000 €</b> par année d'assurance <b>35.000€</b> par sinistre	
<b>Autres garanties :</b>		
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	<b>2.000.000 €</b> par année d'assurance dont <b>1.000.000 €</b> par sinistre	<b>380 €</b>
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>750.000 €</b> par année d'assurance	<b>350€ sur tout dommage autre que corporel</b>
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b> (article 3.2 des conditions générales)	<b>100.000€</b> par année d'assurance <b>35.000 €</b> par sinistre	
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières) <b>y. c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés</b>	<b>100.000 €</b> par année d'assurance <b>35.000€</b> par sinistre	
• <b>Défense</b> (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
<b>Recours</b> (art 5 des conditions générales)	<b>20.000 €</b> par litige	Seuil d'intervention : <b>380 €</b>
<b>Responsabilité environnementale</b>	<b>35 000 €</b> par année d'assurance	<b>1 500 €</b> par sinistre

**Le présent contrat intervient en complément ou à défaut des garanties que l'assuré aurait souscrites par ailleurs**

**Pièces jointes**

Ces conditions particulières jointes

**aux conditions générales n° 460653 version D**

**à la notice d'information " application de la garantie dans le temps " n° 490009**

dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent le contrat d'assurance.

## ANNEXE 1 – LISTE DES ACTIVITES COUVERTES PAR LE CONTRAT

Catégorie 1	Bricolage, mécanique & jardinage
Catégorie 2	Tâches domestiques
Catégorie 3	Déménagement & transport
Catégorie 4	Garde d'enfants
Catégorie 5	Aide à la personne
Catégorie 6	Enseignement / linguistique
Catégorie 7	Cours / coaching
Catégorie 8	Animaux
Catégorie 9	Événementiel
Catégorie 10	Mode & beauté
Catégorie 11	Numérique / digitale / photo-vidéo
Catégorie 12	Conseils & rédaction

### **Catégorie 1 : BRICOLAGE (hors travaux neufs, réhabilitation ou rénovation de bâtiment), MECANIQUE & JARDINAGE**

Monter un meuble : Monter un meuble en kit

Petits travaux de peinture : Petits travaux de retouche ou petites surfaces à peindre

Réparations diverses : mécaniques non incorporées à des menuiseries, sans raccordement électrique, Réparation volet roulant, porte, placard, frigo...

Petite plomberie : changer joints / Robinetterie & Débouchage petits travaux d'entretiens plomberie (joints, robinetteries et débouchages) **sans modification de tuyauterie à prévoir et aucune soudure**

Petits travaux d'électricité : fusibles, prises, interrupteur, changer ampoules, accroché au plafond mur notamment des lampes, spots, plafonniers, pose câblages réseau (internet) et Hi-fi, **à l'exclusion de tous travaux de câblages électriques**

Fixer au mur : Fixer une télé, un tableau, un cadre...

Poser une cuisine : Poser des meubles de cuisine, placard & rangements **à l'exclusion de toute installation électrique et plomberie**

Poser sols : Parquet, lino, moquette, carrelage (hors travaux neufs ou rénovation complète de sols)

Petits travaux de décoration

Installation d'électroménager : Installer un four, une machine à laver, un frigo... **à l'exclusion de tous travaux de plomberie**



Arroser: jardin & plantes ou balcon

Pelouse

Ramasser les feuilles (saisonnier)

Tailler : rosier, haies etc :

Potager (réalisation & entretien)

Planter fleurs

Entretien balcon & terrasse: Arrosage, engrais, positionnement

Entretien piscine: Nettoyage piscine, préparation avant ouverture

Elagage: dans la limite de 2m50

Lavage voiture et moto

Entretien & petits travaux auto/moto: changer des balais d'essuie-glace, nettoyer, lustrer, retouche peinture, retouche carrosserie, changement essuie-glaces, changement ampoule, vérification pression des pneus, vérification niveau d'huile,... **(Sans intervention sur organes principaux du véhicule du type roue, freins, transmission, moteur) (Sans déplacement ni essai du véhicule)**

## **Catégorie 2 : TÂCHES DOMESTIQUES**

Ménage ponctuel: Ménage non récurrent

Ménage récurrent:

Nettoyage vitres: **hors nettoyage de grande hauteur > 2m50**

Repassage + Collecte du linge à domicile: Le prestataire collecte le linge chez le client et le repasse chez lui ou chez le client

Lessive: Le prestataire collecte le linge chez le client et lave chez lui ou chez le client

Couture: ajuster, retoucher & tricoter

Nettoyage moquette & tapis

Courses (shopping et alimentaire)

Déposer / Récupérer (pressing, drive, clic and collect,...)

Livraison de repas fait maison

Achats d'articles ou courses alimentaires

Surveillance de la maison : Le prestataire est présent chez le client pendant son absence. Peut juste passer, comme rester.

Reprise / remise de clés

Réception de courriers

Entretien temporaire de la maison pendant mon absence : Jardin, terrasse, entretien de la maison....

### **Catégorie 3 : DENAGEMENT & TRANSPORT**

Transport d'objets sans véhicule : Déplacement d'un meuble à la cave ou dans un appartement proche (non exclusif)

Transport d'objets avec véhicule : Déplacement d'un meuble dans un lieu de stockage nécessitant un véhicule (uniquement pour activités occasionnelles) **(à l'exclusion des professionnels enregistrés en tant que transporteurs)**.

Livraison / récupération de colis **(à l'exclusion des professionnels enregistrés en tant que transporteurs)**.

### **Catégorie 4 : GARDE D'ENFANTS**

Baby-sitting : Chez le client, chez le prestataire, à l'extérieur

Enfants : sortie d'école/activité : Raccompagne l'enfant, possiblement le garde ; Peut également accompagner l'enfant à l'école.

### **Catégorie 5 : AIDE A LA PERSONNE**

Aides personnes âgées **(à l'exclusion de tous les actes de soins relevant d'actes médicaux)**

Aides aux personnes handicapées **(à l'exclusion de tous les actes de soins relevant d'actes médicaux)**

## **Catégorie 6 : ENSEIGNEMENT / LINGUISTIQUE**

Mathématiques

Français / philosophie

Physique / chimie

Histoire / géographie

Anglais

Espagnol

Allemand

Italien

Arabe

Japonais

Russe

Chinois

## **Catégorie 7 : COURS / COACHING**

Aide aux devoirs

Coach sportif & fitness: Le client est suivi par un coach sportif

Yoga: Le client suit un cours de Yoga

Relaxation : Activités de relaxation diverses

Pilate

Cours de Peinture

Cours de dessin

Cours de cuisine et conseils

Cours d'œnologie

Cours de musique

Cours d'informatique

Cours de photo

### **Catégorie 8 : ANIMAUX**

Promenade d'animaux: A très souvent lieux ni chez le prestataire ni chez le client

Garde d'animaux (chez le maître): il le garde ou passe le nourrir

Entretien aquarium & vivarium: Il vient nourrir des poissons, ou nettoyer un aquarium

Toilettage d'animaux

Garde d'animaux (chez soi)

### **Catégorie 9 : EVENEMENTIEL**

Organisation: Déco

Animation: DJ, Clown & magicien, chanteur & groupes musicaux

Photographe, cameraman:

Cuisine: Traiteur, cuisinier

Guide touristique (**à l'exclusion des guides de haute montagne, des activités soumises au code du tourisme ou d'agence de voyage**)

Balade randonnée

Street marketing

### **Catégorie 10 : MODE & BEAUTE**

Manucure, nail art et pédicure

Massage : **Pas de massage sous ordonnance, pas de massage par kiné**

Coiffure

Soins: soins du corps, gommages

*Maquillage*

*Épilation (à l'exclusion des épilations avec utilisation du laser)*

*Conseils mode & beauté*

### **Catégorie 11 : NUMERIQUE / DIGITAL / PHOTO-VIDEO**

*Installation informatique & internet*

*Dépannage informatique & internet* : Peut avoir lieu à distance

*Création (site web, logo, etc)* : Peut avoir lieu à distance

*Retouches photos & montages vidéo* : Peut avoir lieu à distance

### **Catégorie 12 : CONSEILS & REDACTION**

*Aide à la rédaction*

*Traduction, relecture & correction*

*Comptabilité*

*Conseils impôts et formalités administratives*

**A l'exclusion de tous actes réalisés par les professions réglementées telles que :**

- **Avocat**
- **Expert-comptable**
- **Notaire**
- **Conseillers juridiques**

## Informatique et libertés

Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

\* Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

\* Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.

\* Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :

- A la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient

- Dans le cadre de traitements mis en oeuvre par l'assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services

\* Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 janvier 2014.

\* Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en oeuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 juin 2011.

\* Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en oeuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

\* Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En me rendant sur le site [Axa.fr](http://Axa.fr) à la rubrique "données personnelles", je trouverai plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à "AXA - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex".

**Fait à BOURTH, en triple exemplaire,**

**Le 18/01/2017**

**LE SOUSCRIPTEUR**

**L'AGENT GENERAL PAR DELEGATION**

**(Cachet commercial si entreprise)**

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 €

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opération d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI \_ sauf pour les garanties portées par AXA Assistance